



**ARRETE N° 2026-52**  
SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT  
**Travaux de raccordement de la Fibre optique**  
**SOGETREL**  
**Rue Cachin au n°13 Bis**  
**Vendredi 13 Février 2026**

**NOUS**, Maire de la Ville de Honfleur,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 à L2212-5, L2213-1 à L2213-6,

**VU** l'arrêté municipal sur la circulation et le stationnement des véhicules en Ville du 20 Octobre 1969, visé par Monsieur le Préfet le 15 Novembre 1969,

**VU** le Code de la Route, notamment en son article L 411-1,

**VU** les pouvoirs de Police qui nous sont conférés,

**VU la demande de la Société SOGETREL – Rue Jacques Prévert – 14730 GIBERVILLE, d'interdire la circulation sur une partie de la rue Cachin, afin d'accéder à un point de branchement TELECOM aérien pour l'installation de la fibre, pour le compte de ORANGE, avec utilisation d'une nacelle, Rue Cachin au n°13 Bis, Vendredi 13 Février 2026, entre 8h00 et 12h00,**

**A R R E T O N S :**

**ARTICLE 1** : La SOGETREL est autorisée à interdire la circulation, afin d'accéder à un point de branchement TELECOM aérien pour l'installation de la fibre, avec utilisation d'une nacelle, Rue CACHIN au n°13 Bis, VENDREDI 13 FEVRIER 2026, entre 8h00 et 12h00,

**ARTICLE 2** : Circulation sera interdite, Rue Cachin, partie comprise entre le croisement de la rue des Buttes et le croisement place St Léonard, à la date et aux horaires cités dans l'article 1

**ARTICLE 3** : Une pré-signalisation et une signalisation réglementaire, ainsi qu'une déviation, avec panneaux et affichage du présent Arrêté seront mises en place par la société intervenante.

**ARTICLE 4** : L'accès aux Services de Secours et de Police sera maintenu

**ARTICLE 5** : Le droit des tiers est expressément réservé.

**ARTICLE 6** : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie, Messieurs les Responsables du Centre Technique et du Centre de Secours, à la Police Municipale et la société intervenante, chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à HONFLEUR, le 26 Janvier 2026

L'Adjoint à la Circulation,

Jérôme HAMEL

